

RELEVÉ DE DÉCISION DES VOTES ÉLECTRONIQUES DU BUREAU EXÉCUTIF DU 29 AU 30 AVRIL 2019 / V3.0

1 Département Vie Fédérale et Activités Transverses

1.1 Date CA du second trimestre

Décision BE- 190429-01	<p>Le Bureau Exécutif valide, par vote électronique, les dates des 28 septembre 2019 et 6 décembre 2019 pour la tenue des Conseil d'Administration de la FFVoile pour le second semestre 2019.</p> <p>Résultat du vote : 8 oui – 1 non votant</p>
-----------------------------------	---

1.2 Vote relevé décision du BE du 29.03.19

Décision BE- 190429-03	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le relevé de décision du 29 mars 2019.</p> <p>Résultat du vote : 5 oui – 4 non votants</p>
-----------------------------------	---

1.3 Appels d'offre d'assurance

Décision BE 190430-01	<p>Le BE valide le choix de faire appel à un courtier/intermédiaire en assurance pour la gestion de l'appel d'offre/de la consultation de ses différents contrats d'assurance et la négociation auprès des compagnies, pour les gérer en totalité ou en partie (production /sinistres) mais aussi pour lui apporter le conseil tout au long de l'année dans le domaine des assurances.</p> <p>Il décide en conséquence de ne pas faire appel à une commission d'appel d'offre.</p> <p>Il fait par ailleurs le choix d'en passer par un appel d'offre Européen pour sélectionner les assureurs RC, IA, Assistance rapatriement, Accident Corporel Grave, Responsabilité Civile des Mandataires sociaux et par une consultation commerciale classique pour les autres contrats d'assurance de la FFVoile.</p> <p>Il retient l'échéancier suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">- Lancement de l'appel d'offre Intermédiaire d'assurance/Courtier fin avril - début mai 2019
----------------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> - Choix de l'intermédiaire d'assurance/du Courtier fin mai – début juin 2019 (Vote électronique du BE à cette date) - Lancement de l'appel d'offre des différents lots début juin – mi-juin 2019 avec restitution 1 mois après - Réponse définitive des compagnies mi-juillet 2019 (délai de rigueur si besoin de précisions suite aux 1ères réponses des compagnies) - Analyse des résultats mi-juillet – fin juillet par le Courtier/l'Intermédiaire retenu fin mai 2019 – début juin 2019 - Avant le 1^{er} Septembre 2019, choix du BE (éventuellement si besoin par GTM et vote électronique) sur les lots soumis à appel d'offre européen pour application sur les primo licences prises entre septembre et décembre 2019. - Vers le mois d'octobre 2019, consultation des autres contrats d'assurance non soumis à l'appel d'offre européen - Octobre/Novembre 2019 au plus tard : choix des compagnies sur ces autres contrats <p>Le BE décide également, que conformément aux textes statutaires de la FFVoile qui prévoient d'interroger le Conseil des Présidents de Ligues sur le prix des licences de l'année N+1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil des Présidents de Ligues de juin 2019 donnera son avis consultatif sur un prix des licences 2020 hors assurance (déjà fait lors du CL de mai 2015). <p>Résultat du vote : 6 oui – 3 non votants</p>
--	---

2 BE et Commissions indépendantes

2.1 Jury National sans appel

<p>Décision BE-190429-02</p>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile autorise la Commission Centrale d'Arbitrage à désigner un jury national sans appel pour la Solitaire Urgo Le Figaro (premier départ le 2 juin 2019)</p> <p>Résultat du vote : 7 oui - 1 abstention (S Harlé) - 1 non votant</p>
-------------------------------------	---